

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du du Maire, Julien MOUCHEBOEUF,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Nathalie CHATEFAU, Claude NEREAU, Marc LIONARD, Christophe METREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Carine MOULY, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marie BERNARD, Sophie BRODUT, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET et Simone ARAMET

Procuration(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
13 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Claire RAMBEAU-LEGER et Ludovic GIRARD

Date d'affichage
22 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Christophe METREAU

22 mars 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

et publication du

22 mars 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 21 mars 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	163 170,19
- un excédent reporté de :	1 148 691,57
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 311 861,76
- un déficit d'investissement de :	629 803,50
- un excédent des restes à réaliser de :	59 971,00
Soit un besoin de financement de :	569 832,50

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	1 311 861,76
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	569 832,50
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	742 029,26
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	629 803,50

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montguyon, le 21 mars 2023

Maire, Monsieur Julien MOUCHEBOEUF

